

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 12-mars-2014

Date de révision 19-août-2019

Version 1

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Osmocote 5 16-8-12+2.2MgO+TE; 8-9M  
 Code produit : 88770225EA  
 Substance pure/mélange : Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.  
 Utilisations déconseillées : Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Everris International BV  
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

#### Pour plus d'informations, contacter

INFO-MSDS@EVERRIS.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24h)

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
--	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement :

Danger

#### Mentions de danger :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 Contient Sulfate de potassium;  $K_2SO_4$

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1 Substances**

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	229-347-8	6484-52-2	40 - 65%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119490981-27
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	231-915-5	7778-80-5	5 - 10%	Eye Dam. 1 (H318)	01-2119489441-34

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

**Inhalation**

Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact cutané:**

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin. Rincer abondamment à l'eau.

**Contact oculaire:**

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion:**

Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

**4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés* Eau.

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:* Jet d'eau abondant. Poudre sèche. Sable. Mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, le produit se mettra à fumer même en l'absence d'oxygène extérieur. Dans ce genre de conditions, le produit entame une décomposition auto-entretenu. La meilleure façon de procéder pour éteindre ce type d'incendie est de refroidir le front de décomposition avec de l'eau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Utiliser des pulvérisations d'eau pour refroidir les surfaces exposées à l'incendie.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures de protection individuelles :** Éviter la formation de poussières. Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

*Méthodes de confinement:* Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

*Méthodes de nettoyage:* Enlever à la pelle ou balayer.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

PGS-7 (Les Pays-Bas)  
LGK (Allemagne)  
Matériaux d'emballage

2/B  
5.1C  
Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; [www.everris.com](http://www.everris.com); Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition  
Autres informations:

Non demandé. Mélange.  
Voir section 10

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1. Paramètres de contrôle**

<i>Nitrate de ammonium; NH<sub>4</sub>NO<sub>3</sub></i>	
Australie	N.A.
Czech Republic OEL	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
<i>Sulfate de potassium; K<sub>2</sub>SO<sub>4</sub></i>	
Bulgaria - Occupational Exposure Limits - TWAs	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - Occupational Exposure Limits - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Component	Oral(e)	Cutané(e)	inhalation
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	36 mg/m <sup>3</sup>	5.12 mg/kg bw/day	8.9 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 5 - 10% )		21.3 mg/kg bw/day	37.6 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Composant	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )						18 mg/l
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 5 - 10% )	0.68 mg/l		0.068 mg/l			10 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage :****Protection des mains :****Protection respiratoire :****Protection de la peau et du corps****Mesures d'hygiène**

Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.  
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire  
Porter des vêtements de travail normaux et légers.  
Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	Solide
Aspect:	Granulés
Couleur:	marron, verdâtre.
Odeur:	Aucun(e)
Densité apparente :	900 - 1100 kg/m <sup>3</sup>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide. Sans objet.
Point d'éclair :	Solide. Sans objet.
Taux d'évaporation :	Solide. Sans objet.
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide. Sans objet.
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion.
<b>9.2. Autres informations</b>	
Teneur en COV (%):	Solide. Sans objet.

**Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non réactif.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## **Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur le produit**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

#### **Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible
<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	= 2217 mg/kg ( Rat )		> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	= 6600 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	N.E.

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Aucun(e) connu(e)

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition unique</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Danger par aspiration</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

#### Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

8% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-	65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	-	-
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	2900: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	653: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 3550: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 510 - 880: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	890: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-3.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Mobilité:

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

#### Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

#### Autres informations:

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMO / IMDG

#### 14.1

#### No ONU:

2071

#### 14.2

#### Nom d'expédition:

ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

#### 14.3

#### Classe de danger:

9

#### 14.4

#### Groupe d'emballage:

III

#### 14.5

#### Polluant marin

Non réglementé

#### 14.6

#### No EMS:

F-H / S-Q

#### Dispositions spéciales

186, 193

**14.7**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

**ADR/RID****14.1**

No ONU:

Non réglementé

**14.2**

Nom d'expédition:

Non réglementé

**14.3**

Classe de danger:

Non réglementé

**14.4**

Groupe d'emballage:

Non réglementé

**14.5**

Danger pour l'environnement

Non réglementé

**14.6**

Dispositions spéciales

Aucun(e)

**IATA****14.1**

No ONU:

2071

**14.2**

Nom d'expédition:

ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

**14.3**

Classe de danger:

9

**14.4**

Groupe d'emballage:

III

**14.5**

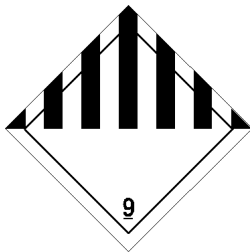
Danger pour l'environnement

Non réglementé

**14.6**

Dispositions spéciales

A89, A90

**Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Belgique**

Component	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Safety Reporting	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Accident Prevention
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	2500 tonne (technical grade; (a) this applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content as a result of Ammonium nitrate is (i) between 24.5% and 28% by weight and which contain ≤0.4% total combustible or (ii) >28% by weight and which contain ≤0.2% combustible substances (b) aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)	350 tonne

**Danemark**

Danish Sikkerhedsgruppe

B

**France**

ICPE

Installation classée : article 4702

**Allemagne**

LGK (Allemagne)

Classe du danger d'eau (WGK)

GefStoffV (DE):

5.1C

1 (Classification de Everris)

B II

Component	German WGK Section	
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	class 1	
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 5 - 10% )	class 1	
Component	EU - Explosives Precursors Marketing and Use (98/2013) - Substances Subject to Suspicious Transactions Reporting	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	Present (in concentration of 16% by weight of Nitrogen in relation to Ammonium nitrate or higher)	Use restricted. See item 58. (Conditions of restrictions 27 June 2010)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	Use restricted. See item 58.	

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	350	2500

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of Very High Concern.



---

<b>Méthode de classification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Méthode de calcul</li><li>• Jugement expert et détermination de la force probante des données</li></ul>
<b>Principales références de la littérature et sources de données</b>	Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830. Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
<b>Préparé par</b>	Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)
<b>Date d'émission</b>	12-mars-2014
<b>Date de révision</b>	19-août-2019
<b>Limitations relatives à l'utilisation</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels
<b>Motif de la révision</b>	***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.